

Reconnaissance – biologie

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN :	SON NID
Tête noire, corps à dominante brun-noirâtre. Longueur : 3 à 4 cm en fin de développement. Crédit photo : « La mésange verte ». 	Cocon soyeux blanc, présent principalement dans les branches de pins. Crédit photo : FDGDON50 

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nidification (cocons)	Procession (descente de l'arbre)		Enfouissement dans le sol			Vol, reproduction et ponte		Eclosion œufs	Nidification (cocons dans les pins)		
Chenilles			Chrysalide			Papillons de nuit		Larves	Chenilles		

Statut réglementaire de l'espèce

Actuellement, il n'existe pas de réglementation nationale de lutte obligatoire, cependant la lutte peut être imposée par un arrêté préfectoral ou municipal.

Risques et nuisances

Risques pour la santé humaine et animale

Les **poils microscopiques** de ces chenilles présentent des propriétés urticantes et peuvent être à l'origine d'atteintes cutanées, oculaires, respiratoires ou allergiques chez les personnes exposées. Les animaux peuvent également être sévèrement atteints.

Ces effets sur la santé n'impliquent pas nécessairement un contact direct avec les insectes : les poils peuvent rester présents à proximité des nids et être urticants, même quand les chenilles ne sont plus présentes.

Le danger augmente au fur et à mesure du développement des chenilles, la période à risque la plus élevée étant la période des processions en début d'année.

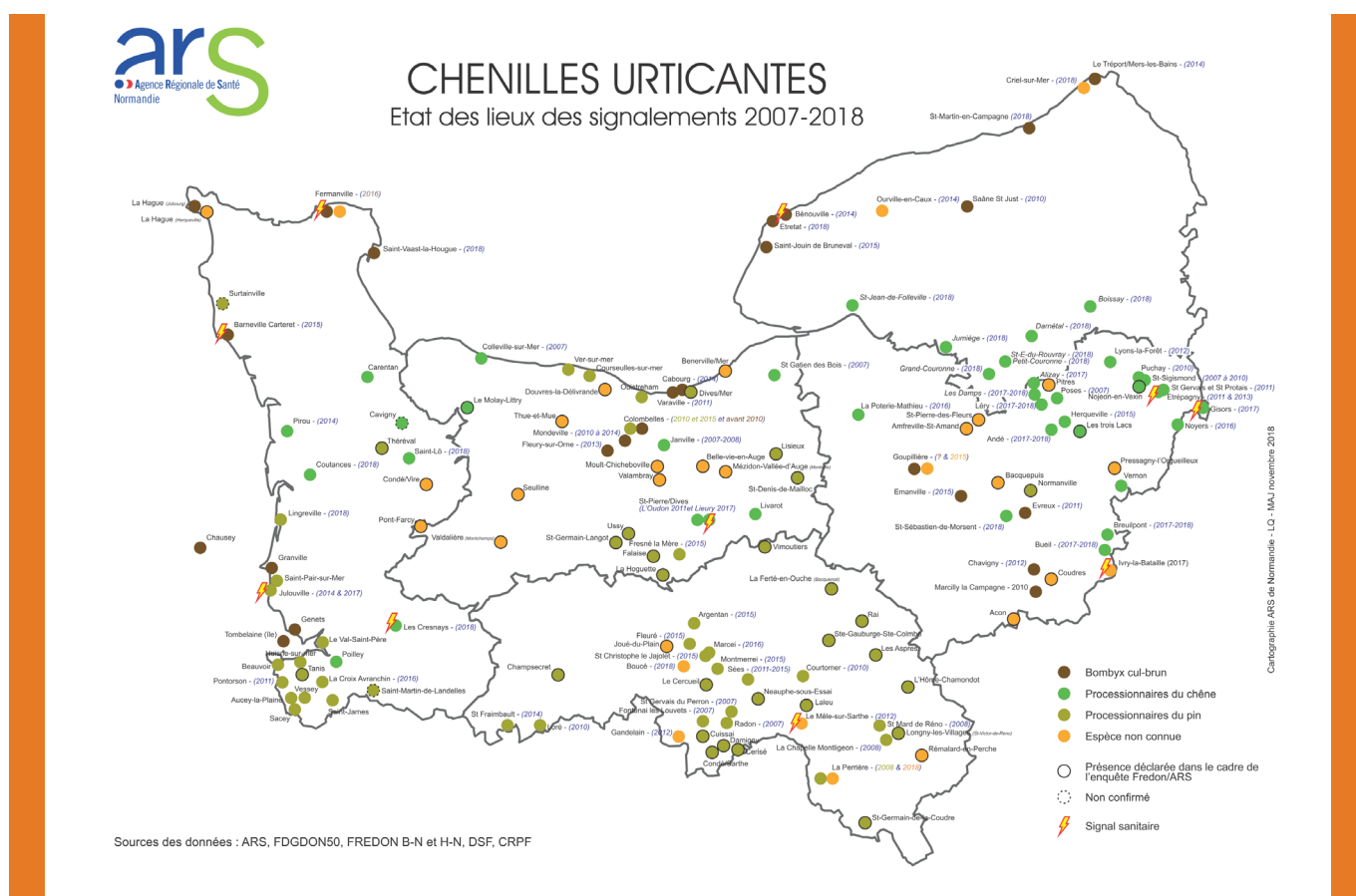
LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Risques et nuisances (suite)

Risques pour les végétaux

La processionnaire du pin est connue pour être responsable de nuisances sanitaires sur les arbres. En effet, les chenilles se nourrissent des aiguilles de pins et de cèdre et entraînent des défoliations qui se traduisent essentiellement par une fragilisation des arbres et un ralentissement de leur croissance, sans entraîner pour autant leur mort. Toutefois, ils deviennent beaucoup plus sensibles aux attaques d'autres insectes xylophages ainsi qu'aux stress hydriques et thermiques.

Cartographie des signalements de chenilles urticantes et des signaux sanitaires



Conseils sanitaires

Les premières mesures de prévention consistent à limiter les expositions **aux poils microscopiques des chenilles** :

- Eviter de rester sous ou près des arbres colonisés ; ne pas toucher les chenilles ni les nids ou les cocons,
- Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint. Les munir de vêtements à longues manches, de pantalons, de casquettes.

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Conseils sanitaires (suite)

- Eviter de faire sécher du linge sous des arbres contenant encore des nids,
- Ne pas utiliser du linge (serviette, vêtement) qui a été posé au sol ou au contact des chenilles ; veiller au rangement du linge à l'abri des contaminations,
- Arroser soigneusement les zones contaminées de manière à faire disparaître dans le sol les poils urticants et réduire ainsi les risques de contact,
- Ne pas se frotter les yeux en cas d'exposition.

En cas d'exposition ou de doute d'exposition aux poils de chenilles, **prendre une douche et changer de vêtements**. En cas d'irritation cutanée ou oculaire, de troubles respiratoires, et notamment pour les personnes allergiques et/ou asthmatiques, **consulter rapidement un médecin ou un pharmacien et en cas d'urgence appeler le 15**.

Vos animaux sont également sensibles aux poils urticants des chenilles et peuvent être gravement touchés. Certaines pathologies buccales nécessitent une euthanasie de l'animal. Eloignez-les des zones colonisées par ces chenilles.

Dans tous les cas, signaler à votre mairie la présence de nids.

Les différentes méthodes de lutte

L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) préconise 2 niveaux de gestion du risque, étant donné que l'éradication totale des chenilles processionnaires du pin n'est pas possible :

- une tolérance zéro sur les sites à forte fréquentation humaine (cours d'école, parc fréquenté, allée touristique...) où l'éradication doit être visée par la combinaison des différentes techniques de lutte,
- une réduction des populations sur les autres sites, où un faible niveau de populations de chenilles peut être accepté par les gestionnaires et les riverains, en associant des méthodes préventives et curatives, au cas par cas.

Différentes techniques sont couramment utilisées, voire combinées, pour lutter contre les chenilles processionnaires du pin en période hivernale :



LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Les différentes méthodes de lutte (suite)

	LA LUTTE BIOLOGIQUE PAR LES MÉSANGES  Crédit photo : « INRA UEFM ».	LA POSE D'ÉCOPIÈGES  Crédit photo : « FDGDON50 ».	L'ÉCHENILLAGE  Crédit photo : « FDGDON50 ».
PRINCIPE	Lutte biologique par la prédation naturelle.	Lutte simple, écologique, et permanente. Un collier guide les chenilles dans un sac.	Destruction des cocons de chenilles, par la coupe des branches.
COMMENT CELA FUNCTIONNE ?	Installer des nicher à mésanges charbonnières pour fixer et développer une population de ces oiseaux sur les zones à risque.	L'écopiege est un système de collecte des chenilles lors de la procession, à fixer sur le tronc des pins contaminés : il évite que les chenilles descendent au sol, limitant les contacts et les risques sanitaires, et agit sur les populations de chenilles.	Couper les branches où sont installés les cocons (où sont présentes les chenilles) et procéder à leur destruction par incinération, de façon sécurisée.
EST-CE ADAPTÉ ?	En tant qu'auxiliaire, la présence de mésanges est un réel intérêt pour la lutte, quelque soit l'endroit.	A installer sur les troncs de pins en automne, avant la procession. A découper en fonction de la circonférence de l'arbre. A utiliser en complément de l'échenillage en cas de forte colonisation.	A privilégier lorsque les pins sont de faible hauteur. Il faut pouvoir accéder aux cocons, et ce en toute sécurité (port d'équipement de protection adaptés contre l'urtication).
COMMENT DOIS-JE PROCÉDER ?	Acheter ou fabriquer soi-même des nicher. Nicher de type « boîte aux lettres » avec un trou d'entrée de 32mm de diamètre. Installer les nicher à l'automne pour qu'ils puissent être utilisés au printemps suivant. Nettoyer les nicher chaque automne. Ne pas déranger les mésanges pendant la couvaison.	Identifier les besoins en comptabilisant le nombre d'arbres atteints. Mesurer la circonférence des troncs (à 2m de hauteur), et ajouter pour chaque arbre une longueur de 20cm environ (le collier doit être plus long pour faire la jonction). Il existe différents fournisseurs et certaines mairies mettent en place des commandes groupées. A installer conformément aux recommandations du fabricant. Éliminer les sacs contaminés de façon adaptée (par incinération ou congélation à -25°C pendant une semaine pour tuer les chrysalides vivantes dans les sacs).	Pour les branches accessibles et ne présentant pas de risques : il est possible de procéder soi-même à la coupe des branches et à l'incinération des cocons. Attention : Porter les équipements de protection individuelle adaptés. Pour les branches non accessibles en toute sécurité, faire appel à une entreprise spécialisée et agréée pour le travail en hauteur.

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Les différentes méthodes de lutte (suite)

D'autres techniques de lutte existent, et sont complémentaires :

- Le **piège à phéromones** qui permet la capture des papillons mâles de chenilles processionnaires au printemps, réduisant ainsi la fécondation et impactant les populations de chenilles processionnaires du pin.
- La **lutte bio-insecticide par le *Bacillus thuringiensis***, un micro-organisme s'attaquant aux chenilles. Une pulvérisation localisée, par un personnel habilité, permet de lutter contre le développement de la chenille processionnaire du pin. Il est utilisé sur des secteurs à forte infestation, en lutte curative à l'automne.

Les personnes et organismes ressources

CALVADOS

FREDON de Basse Normandie
1 rue Léopold Sédar Senghor
14460 COLOMBELLES
Tél. : 02.31.46.96.54
Mail : b.coiffier.fredonbn@orange.fr
Site internet : www.fredonbassenormandie.fr

EURE ET SEINE MARITIME

FREDON de Haute Normandie
313 rue des champs
76230 BOIS-GUILLAUME
Tél : 02 77 64 50 31
Mail : contact@fredon-hn.com

ORNE

FDGDON de l'Orne
76-78, Chemin de Maures
61004 ALENCON CEDEX
Tél: 02 33 26 58 33
Mail : fdgdon.61@orange.fr
Site internet : www.fdgdon61.fr

MANCHE

FDGDON de la Manche
ZA Les Forges
50180 SAINT GILLES
Tél. : 02.33.05.89.89 – Fax : 02.33.06.97.27
Mail : fdgdon50@fdgdon50.fr
Site internet : www.fdgdon50.com